

Perspectives du marché des vins dans la région méditerranéenne et dans le monde

Dubos J.

La vigne et le vin

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 12

1972
pages 21-32

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0440>

To cite this article / Pour citer cet article

Dubos J. Perspectives du marché des vins dans la région méditerranéenne et dans le monde. *La vigne et le vin*. Paris : CIHEAM, 1972. p. 21-32 (Options Méditerranéennes; n. 12)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Jean DUBOS (1)

Directeur de Recherches,
 Chaire d'Économie Rurale
 de l'E.N.S.A. Montpellier,
 Institut National
 de la Recherche Agronomique

Perspectives du marché des vins dans la région méditerranéenne et dans le monde

Le problème viticole intéresse au premier chef, de nos jours comme à diverses époques de l'histoire, les pays ou régions du pourtour méditerranéen. On peut, en effet, observer que c'est dans la Méditerranée que se reflète une grande partie du vignoble mondial, comme le montre le tableau 1.

b) L'ensemble des pays constituant la Communauté Economique Européenne, que nous considérerons comme un espace clos (3). Dans un travail de prévision, il paraît préférable de considérer comme faisant partie de la CEE, les pays candidats à l'entrée dans le Marché Commun (4), qui ne sont pas produc-

(1) Le classement des données et les calculs ont été effectués avec la collaboration technique de M. ROUX, Agent Technique INRA, à la Station d'Économie Rurale de l'ENSA de Montpellier. Nous le remercions, ainsi que D. BOULET et J. P. LAPORTE, Assistant et Technicien à la Station, qui nous ont communiqué la documentation statistique qu'ils ont élaborée avant de publier leur article : « *Réflexions sur les perspectives à long terme du marché mondial du vin* », Revue Viticole Internationale, janvier 1970.

TABLEAU 1
 Surface et production viticoles dans le Monde en 1970

| Groupes ou communautés de pays | Surface de vignes (milliers d'ha) | Production de vin (milliers d'hl) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Communauté Économique Européenne | 2 941 | 142 359 |
| Péninsule ibérique | 2 060 | 33 331 |
| Pays européens à économie centralisée | 1 798 | 32 634 |
| Pays de Méditerranée Orientale | 1 372 | 10 359 |
| Afrique du Nord | 486 | 9 046 |
| Total des pays méditerranéens | 8 657 | 227 729 |
| Pays d'Europe Centrale hors CEE | 72 | 3 229 |
| Amérique Latine | 491 | 35 619 |
| Pays anglophones développés | 713 | 18 129 |
| Total des pays non méditerranéens | 1 276 | 56 977 |
| Total général | 9 983 | 284 706 |

Sources : Bulletin de l'Office International du vin - Annuaire de la F.A.O.

Mais, auparavant, nous devons proposer un découpage du monde en ensembles économiques, unités géographiques ou groupes de pays, en fonction des besoins de l'étude (2). Nous distinguerons les unités possédant une façade méditerranéenne des autres groupes de pays.

Ensembles de pays, communautés économiques ou régions naturelles possédant une façade méditerranéenne :

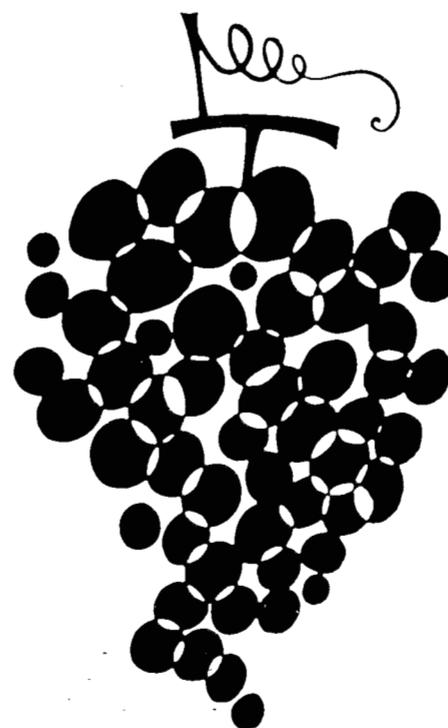
Dans cette rubrique, nous classons :
 a) Des régions naturelles, composées de pays dans lesquels les problèmes viticoles diffèrent par leur intensité, non par leur nature : Péninsule ibérique (Espagne et Portugal), Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc).

teurs. La majeure partie des régions viticoles de la CEE, considérée ainsi comme un seul pays, se trouve dans le Bassin méditerranéen.

c) Deux groupes de pays caractérisés par les éléments suivants :

— Pour le premier groupe, le voisinage entre les pays, leur économie centralisée, et les liens privilégiés qu'ils ont entre eux : Albanie (5), Bulgarie, Roumanie, URSS, Hongrie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Pologne. Ces pays liés par des accords commerciaux (COMECON) constituent un ensemble économique ouvrant une large façade sur le Bassin méditerranéen (incluant la Mer Noire).

— Pour le second, l'appartenance des pays à une même région : celle de la Méditerranée orientale : Yougoslavie,

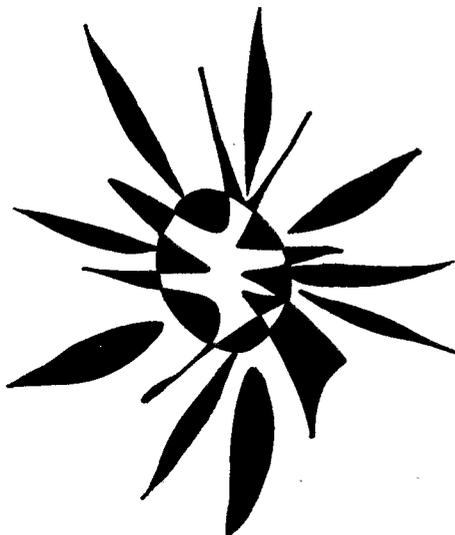


(2) BOULET (D.) et LAPORTE (J. P.). — *Op. cit.* opèrent un découpage un peu différent de celui que nous adoptons ; leur étude se distingue d'ailleurs du présent travail par son objet, ses hypothèses, ses méthodes et l'échéance de la prévision. On trouvera aussi un essai intéressant de regroupement « régional » dans la publication de ROUX (P.). « *L'évolution du marché du vin et les conséquences pour la viticulture française* ». Ronéo - Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Montpellier, 1968.

(3) Les pays de la CEE ont adopté, en matière viticole, un Tarif Extérieur Commun, et sont liés par le principe de la préférence communautaire, inscrite dans le traité de Rome, afin de privilégier des liens commerciaux intérieurs à la CEE.

(4) Nous considérons la CEE comme composée de 10 pays : les six pays qui ont, à l'origine, signé le Traité de Rome, l'Angleterre, l'Irlande, le Danemark, la Norvège.

(5) L'Albanie aurait pu aussi, étant donné sa position particulière, être classée avec les pays à économie centralisée, mais sa production est faible, et le problème est mineur.



(6) Ce groupe comprend des pays d'Afrique Noire (Cameroun, Côte-d'Ivoire notamment), Madagascar et certains pays d'Asie (Japon, Inde, Thaïlande, Laos).

(7) Les statistiques des surfaces, portent sur l'ensemble du vignoble, non sur le vignoble à vins. D'après l'Office International du vin, on peut estimer entre 10 et 15 p. 100, la part du vignoble mondial destinée à la production de raisins frais ou secs.

(8) On peut consulter, à ce sujet, l'important ouvrage de KLATZMANN (J.) : *La localisation des cultures et des productions animales en France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1952.

(9) D'après le Ministère de l'Agriculture, la production de vin, en 1968, a atteint une valeur de 5 079 millions de francs courants, la valeur de la production agricole finale étant de 60 932 millions de francs courants.

(10) D'après la Statistique agricole annuelle, la superficie viticole est, en 1968, de 1,242 million d'ha pour une surface agricole utilisée de 30,102 millions d'ha.

(11) On peut citer, comme exemples de mesures incitatives négatives, la limitation des surfaces au Portugal et en France (et probablement dans l'ensemble de la CEE), l'arrachage subventionné des vignes (France de 1953 à 1957) ou organisé dans le cadre d'une planification (Algérie, 1971). L'octroi de droits de plantation nouveaux en cas de contingentement des surfaces (France, 1971) ou de primes et de prêts avantageux à la plantation (Italie dans les années 60) constituent des exemples d'incitation positive.

(12) Les utilisations de vins et des moûts autres que la consommation de bouche sont la distillation, les utilisations industrielles (fabrication d'apéritifs, de vermouths, de mistelles, vinaigrerie) et la fabrication de jus de raisins consommés « en l'état » ou incorporés à d'autres jus de fruits.

(13) Les pays de la péninsule ibérique opposent aux vins courants les vins à *Appellation d'Origine* (Espagne) ou *Vinhos de Regiões Demarcadas* (Portugal). Les trois grands pays de la CEE distinguent trois catégories de vins : les vins de table et deux classes de vins de qualité : *Denominazione di Origine Controllata* et *Denominazione di Origine Controllata e Garantita* pour l'Italie. *Qualitätswein* et *Qualitätswein mit Predikät* pour l'Allemagne. *Vins Délimités de Qualité Supérieure* (V.D.Q.S.) et *Vins à Appellation d'Origine Contrôlée* (A.O.C.) pour la France. On ne peut évidemment comparer de pays à pays les vins de la catégorie « moyenne » d'une part ceux de la catégorie « noble » de l'autre. La législation de la CEE voudrait englober ces Appellations sous la dénomination de vins de pays récoltés dans les régions délimitées (V.Q.P.R.D.), mais elle permet à chaque pays de conserver ses propres dénominations, si les vins — comme c'est le cas pour les vins à AOC français — sont soumis à une réglementation plus sévère que les V.Q.P.R.D. Dans certains pays extérieurs à la CEE, on doit mentionner l'utilisation de l'appellation « *Vins de Pays* » (Autriche, Grèce), comme en France.

Grèce, Chypre, Turquie, et pays du Moyen Orient.

Ensembles de pays non méditerranéens

Nous distinguerons ici trois groupes :

a) Un groupe de quatre pays d'Europe centrale (Autriche, Suisse) ou de Scandinavie (Suède, Finlande), caractérisé par la production relativement faible des deux pays viticoles qui en font partie et situé géographiquement entre les pays de l'Europe de l'Est et la CEE. Celle-ci paraît être leur pourvoyeur « naturel » de vins, car ils constituent une région à excédent de demande.

b) Un groupe de pays pour la plupart viticoles et formant une « région » : les pays d'Amérique Latine (Mexique compris), constituant un ensemble de pays en voie de développement plus ou moins rapide, dont certains ont de fortes potentialités viticoles.

c) Un groupe de pays neufs à Produit Intérieur Brut par tête important, et anglophones : Australie, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, U.S.A. Ces pays sont — sauf le dernier — producteurs de vin, mais très déficitaires et consommateurs, comme nous le verrons, d'une importante proportion de vins chers. C'est ce dernier caractère, et la proximité des U.S.A., qui nous ont conduit à classer le Canada dans ce groupe.

Un ensemble de pays non producteurs, situés hors du pourtour méditerranéen, comprend tous les pays dans lesquels la consommation par tête a une valeur non négligeable (6).

Le tableau 1 situe l'importance relative des groupes ainsi constitués.

On constate qu'en 1971, les pays méditerranéens tels que nous les avons définis possèdent 87,15 % des superficies viticoles (7) du monde et assurent 79,98 % de la production mondiale. Nous concluons donc que la Méditerranée se trouve au centre de la plus grande région viticole du monde et que ses riverains sont tout particulièrement concernés par l'évolution de la production et du marché du vin.

Nous examinerons ici l'évolution des composants de ce marché dans la perspective d'un « horizon 1980 », après avoir situé, à travers celles du produit, les principales caractéristiques du marché du vin.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT ET DU MARCHÉ

La place d'un bien sur un marché, et les perspectives d'expansion de ses ventes à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace économique plus ou moins « clos » dans lequel il est produit dépendent de certains caractères du bien en cause, et plus précisément de ses « aptitudes commerciales ». C'est donc, au regard de ces dernières, que nous devons nous familiariser avec le produit, avant de chercher à comprendre les mécanismes de son marché.

Caractères de la production viticole.

La production des vins nous apparaît, dans le cadre de notre étude, comme intensive, différenciable qualitativement, traditionnellement obtenue par les agriculteurs, et susceptible d'être conservée avec une relative facilité. Examinons, tour à tour, les propriétés précédentes.

L'intensité de la production

On peut juger l'intensité d'une production agricole à travers différents critères (8) plus ou moins faciles à utiliser selon la valeur des statistiques dont on dispose. Nous retenons pour notre part, le critère du résultat brut (ou produit brut) à l'hectare. En France, en 1968, année de récolte « moyenne », la valeur de la production viticole est estimée à 8,4 % de la valeur de la production agricole finale (9) alors que les vignes (vignes à raisins de table comprises) occupent seulement 4,1 % de la surface agricole utilisée (10). Le vin assure donc un produit brut à l'hectare supérieur ou double du produit brut moyen français. De ce fait, les possibilités de modification des surfaces viticoles d'un pays en fonction de l'évolution des marchés, dans le moyen et le long terme, sont limitées économiquement, dans l'hypothèse d'une évolution lente ou nulle de la population active agricole et de sa localisation. Seules, en général, certaines cultures fruitières, légumières ou industrielles peuvent prendre la place de la vigne dans une exploitation sans qu'il en résulte une baisse d'intensité de la production ayant pour corollaire une chute de l'emploi et du résultat brut.

La France dans les années 1950, l'Algérie actuellement, nous offrent des exemples de reconversion en arboriculture et maraîchage, en fonction de l'évolution de l'offre et de la demande sur leur marché vinicole. Au même titre que le caractère de pérennité de la plante — qui entraîne un coût élevé à l'unité de surface et un amortissement lent de l'appareil productif — le degré d'intensité de la production viticole explique une certaine résistance du vignoble à l'évolution, tout au moins en l'absence de mesures d'incitation.

Les possibilités de différenciation qualitative du produit

La production viticole est très diversifiée, tout au moins celle qui est destinée à la consommation *en l'état*, qui nous intéresse tout particulièrement (12).

La notion de qualité est juridiquement reconnue dans de nombreux vieux pays producteurs, notamment les pays d'Europe Occidentale (13).

La différenciation qualitative des vins s'effectue généralement à partir des critères suivants :

a) Le sol et le climat, et parfois l'exposition des parcelles, facteurs qui déterminent la « vocation viticole » des régions.

b) L'encépagement composé d'un cépage (Beaujolais) ou de combinaisons d'un petit nombre de cépages énumérés dans un texte de base (appellation de Bordeaux par exemple). Dans certains pays, comme la France, l'encépagement est contrôlé dans les vignes à vins d'Appellations.

c) Les techniques de conduite du vignoble et de vinification, souvent réglementées par le législateur pour les vins de qualité. Ces techniques résultant, selon la loi française, d'usages « locaux, loyaux et constants », consacrant une longue tradition viticole, que l'on critique parfois au nom du dynamisme et de la créativité et qui est l'apanage des vieux pays d'Europe.

d) Les résultats de la dégustation des vins, qui est réalisée *a posteriori* par des commissions officielles à structure paritaire (14).

Les efforts considérables effectués en faveur de la qualité des vins n'ont leurs homologues dans aucune autre branche de l'alimentation. Ces efforts trouvent leur explication et leurs conséquences dans les possibilités de valorisation par la qualité de l'élasticité-revenu de la demande du produit et du prix de celui-ci.

On constate, ainsi, que le marché du vin peut se scinder en deux grands marchés.

a) Les vins de masse, qui, même dans les pays à coûts de production élevés, devraient être commercialisés à des prix relativement bas car ils se trouvent en concurrence avec d'autres boissons (bière, eaux minérales, thé), ce qui fait planer une incertitude sur leur avenir.

b) Les vins de qualité, dont les prix de revient sont élevés, et qui intéressent un marché spécifique de consommateurs à revenus relativement élevés. Seuls, généralement, peuvent acquérir de tels vins les habitants des pays où ils sont produits, qui ne supportent pas les coûts, taxes et droits de douane à l'importation, et dans les pays non-producteurs, les couches sociales relativement aisées. Le marché des vins de qualité devrait donc être plus étroit que le précédent, et soumis à des effets concurrentiels moindres.

Les particularités du produit

Le vin est souvent considéré comme un produit agricole, alors qu'il provient de la transformation du raisin, qui n'est autre qu'une industrie agricole et alimentaire (I.A.A.). On peut dire, dès lors, assez paradoxalement que l'exploitation viticole de petites dimensions se présente généralement comme une unité traditionnelle, peu perméable à la division des tâches, et que la grande exploitation, assumant les mêmes tâches, a réalisé une forme moderne d'intégration des fonctions de production et de transformation de raisin, parfois même la fonction de négoce (15). Ce sont probablement les progrès de la coopération viticole dans de nombreux pays qui ont permis à l'agriculteur de réaliser une division des tâches de production et de vinification tout en maintenant son contrôle sur les opérations de transformation du raisin,

donc sa maîtrise sur le produit-vin. Cette maîtrise caractérise, selon nous, le vigneron qui s'enorgueillit de se livrer à un art dans la fabrication et l'élevage du vin et que nous opposons au viticulteur, producteur de la matière première que constitue le raisin dans le moût de base. Le viticulteur peut d'ailleurs vendre son produit à une vinerie privée, qui peut être elle-même contrôlée par une entreprise de négoce ou de distribution. Cette forme de circuit, rare en France, est fréquente dans certains pays comme l'Italie ou l'Allemagne (16). Si elle se généralisait, elle provoquerait la substitution du marché des raisins ou des moûts fermentescibles, au marché du vin. Si une telle évolution se précisait, elle soulagerait les viticulteurs de certaines tâches et de certains investissements, mais elle présenterait des inconvénients pour eux. En effet, un marché saisonnier de raisins ou de moûts, produit fragiles, non stockables à la propriété, dont l'offre est peu maîtrisable par le producteur, se substituerait au marché du vin, produit relativement stable que l'on sait conserver et dont l'offre est théoriquement facile à contrôler en fonction des cours. L'intérêt des viticulteurs, hors de la généralisation d'une politique contractuelle ou de la création problématique d'un monopole d'Etat assurant un exutoire à l'offre oscillante de raisins, semble être de maintenir leur contrôle sur la vinification et leurs possibilités de stockage du vin, afin de pouvoir prendre part à l'organisation du marché de ce produit.

Les caractéristiques que nous venons de décrire vont avoir, sur l'économie viticole, une incidence très importante, que nous devons envisager maintenant de rechercher.

Caractère du marché viticole.

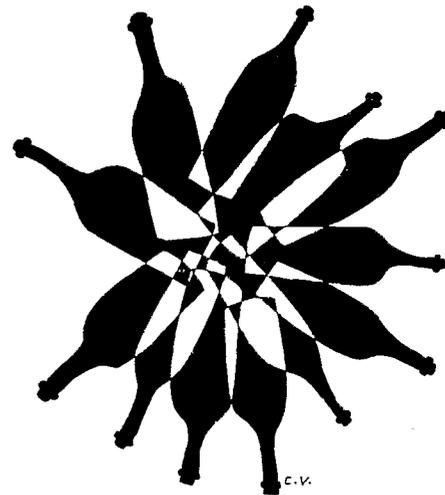
La production de vin, très *atomistique*, demeure localisée. Des contraintes climatiques, économiques (coût élevé et caractère pérenne des plantations) et parfois juridiques (limitation des surfaces) expliquent une relative absence de souplesse de l'appareil productif, qui contribue à freiner l'évolution de la localisation du vignoble.

Par ailleurs, la différenciation qualitative dont fait l'objet le vin, et le fait qu'il n'apparaisse pas comme un produit essentiel à l'alimentation, conduisent à le classer dans les produits de luxe, dont les échanges internationaux ne peuvent s'effectuer que sous certaines contraintes et à certaines conditions.

Étudions donc les caractéristiques que nous venons de dégager, et qui paraissent essentielles dans la compréhension de la dynamique viti-vinicole : localisation et atomisticité de l'offre, inertie de la production vis-à-vis des échanges internationaux.

Localisation et atomisticité de l'offre

Le tableau 1 nous montre la concentration dans l'espace de l'appareil viticole mondial, localisé en grande partie sur le pourtour méditerranéen. Dans les pays à économie décentralisée, qui assurent



c.v.

(14) Ces Commissions sont, en France, composées de professionnels de la vigne et du vin et de consommateurs.

(15) En France, on trouve de nombreux exemples de négociants *éleveurs* et de *manipulants*, qui sont des négociants propriétaires de vignobles, qui réalisent tout ou partie de leurs ventes sur des produits qu'ils ont élaborés eux-mêmes à partir de leurs raisins. Certains de ces négociants qui pratiquent l'exportation de vins fins appartiennent au Groupement des Exportateurs Producteurs d'Appellations Contrôlées (G.E.P.A.C.). L'entreprise intégrant les fonctions de production, de transformation et de vente, qui, en France, commercialise la plus grande partie de ses vins est la Compagnie des Salins du Midi, qui traite environ 100 000 hl.

(16) On estime à 40 p. 100 en Italie, à 20 p. 100 en Allemagne, les quantités de vins produites par des vineries privées qui travaillent sur des raisins achetés aux producteurs ou des moûts ayant subi une première transformation chez les propriétaires ou dans des Coopératives de producteurs.



encore 80 p. 100 de la production mondiale de vin, celle-ci se répartit entre une multitude de petites exploitations.

Analysons le phénomène en France et dans l'Europe occidentale.

En France, la moitié seulement des producteurs commercialisent régulièrement leur vin, et, parmi eux, se trouve une majorité de petits déclarants : sur 1,2 million de déclarants, 300 000 seulement accusent une récolte supérieure à 50 hl en moyenne. La surface moyenne du vignoble dans l'exploitation viticole française est, d'après le Recensement Général de l'Agriculture de 1970, de 1,75 ha (17) et le coefficient de concentration de Gini, relatif à la distribution de ces surfaces est élevé (0,65), ce qui dénote une grande dispersion des superficies viticoles individuelles et la coexistence d'un grand nombre d'exploitations possédant peu de vignoble et d'un petit nombre d'exploitations viticoles importantes (18).

L'importance du vignoble est évidemment plus grande dans les exploitations spécialisées, mais elle ne dépasse pas 3,74 ha de vignes en moyenne pour des exploitations à dominante viticole, alors qu'elle est de 0,74 ha seulement pour les exploitations dans lesquelles la vigne occupe moins de 20 p. 100 de la surface utilisée (19).

Les caractères du vignoble français vont, on va le voir, se retrouver dans l'ensemble du vignoble de l'Europe de l'Ouest.

Bien que paraissant assez imprécises et obtenues à partir de définitions de l'exploitation viticole (20) différentes de celles que nous venons d'adopter — comme on en jugera par les résultats relatifs à la France — les statistiques suivantes montrent que l'atomicité de l'appareil de production est un phénomène sinon général du moins perceptible dans tous les pays viticoles européens à économie décentralisée (voir le tableau 2).

(17) D'après les résultats de ce recensement 1,150 million d'ha de vignes seraient répartis entre 657 000 exploitants viticoles.

(18) Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1 et croît avec le degré de disparité des superficies viticoles individuelles.

(19) On notera que les moyennes masquent des dispersions considérables : l'écart type des valeurs des surfaces viticoles est, en effet, de 1,48 ha pour les exploitations dans lesquelles la vigne occupe moins de 30 p. 100 de la surface, et de 6,74 ha pour les exploitations à dominante viticole (d'après les travaux de Ph. LACOMBE).

(20) On notera que les statistiques présentées dans le tableau incluent les producteurs de raisins de table, ce qui n'explique qu'une part des divergences importantes entre les valeurs données dans ce tableau pour la France et celles qui sont inscrites dans le précédent, relatives à l'année 1970.

(21) Cf. *Bulletin de l'O.I.V.*, novembre 1971, p. 1064.

(22) La linéarité de la régression suppose vérifiées pour ε les conditions de normalité et d'unicité des variantes liées, par toute valeur de x comprise dans l'intervalle des variations (1 900 à 20 000 D.M.). La valeur des coefficients de variation permettrait d'accréditer l'hypothèse de distributions log-normales (ou de Galton) de x et y , ce qui aurait pu nous inciter à rechercher une relation à élasticité constante entre $\log y$ et $\log x$.

En vérité, étant donné le caractère global de l'information et son imprécision, nous pensons que notre schéma ne peut avoir qu'une valeur indicative, sans doute suffisante pour étayer un raisonnement. De ce fait, nous n'avons pas jugé utile d'améliorer le modèle en proposant des hypothèses probablement aussi fragiles que celle de la linéarité de la régression.

Le caractère artisanal de l'exploitation qui cultive des vignes, de structure souvent familiale, explique probablement la relation étroite entre le revenu moyen à l'ha de vigne (en dollars) et la valeur des coûts à l'ha (salaire de la main-d'œuvre familiale compris).

Nous avons calculé la liaison entre ces deux variables sur des valeurs moyennes, relatives à l'année 1968, données, pour 16 régions viticoles de l'Europe de l'Ouest, par l'office International du Vin (21). Les résultats des calculs, effectués à partir du tableau précédent, sont les suivants :

a) Coefficients de variation (Rapport Ecart-type/moyenne) : Revenus bruts/ha : 0,80 ; Coûts/ha : 0,80.

La valeur de ces coefficients révèle une grande disparité inter-régionale des revenus et des prix de revient tenant probablement à la fois des causes économiques (en particulier productivité du travail exprimée en unités physiques et surtout en valeur salariale (et à des différences inter-régionales dans l'appareil de production et — corrélativement — dans la qualité des produits. Cette dernière considération nous ramène à la distinction entre vins de masse et vins de qualité.

b) Coefficient de corrélation entre revenus brut et coût par unité de surface.

Equation de régression expliquant le revenu par ha (y) par le coût par ha (x) : (exprimés en D.M.).

$$y = 0,390 + 0,903 x + \varepsilon$$

(écart-type résiduel $s(\varepsilon) = 11,5$ DM)

Si l'hypothèse de la linéarité de la régression est accréditée (22), on peut assimiler la pente de la droite précédente — qui passe pratiquement par l'origine 0 — à la valorisation d'un coût de 1 DM : ce coût entraîne donc un produit moyen estimé à 0,903 DM.

La liaison précédente est analogue à celle du prix unitaire et du coût unitaire moyens du vin. Si en effet, dans l'équation précédente, on divise y et x par le rendement à l'ha, seule change l'ordon-

TABLEAU 2

Structure du vignoble européen en 1968

| Pays | Nombre d'entreprises | Superficie du vignoble (ha) | Superficie par entreprise (ha) |
|----------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Allemagne | 118 412 | 79 540 | 0,672 |
| Autriche | 72 068 | 33 259 | 0,461 |
| Espagne | 809 836 | 1 685 150 | 2,081 |
| France | 1 458 872 | 1 378 700 | 0,945 |
| Grèce | 536 499 | 236 540 | 0,440 |
| Italie | 2 209 039 | 1 729 695 | 0,783 |
| Luxembourg | 1 703 | 1 214 | 0,713 |
| Portugal | 320 550 | 325 517 | 1,015 |
| Suisse | 25 117 | 11 849 | 0,472 |
| Total | 5 552 096 | 5 481 464 | 0,990 |

Source : SCHUBRING (W.) et O.I.V. cf. *Bulletin O.I.V.*, novembre 1971, p. 1080.

née à l'origine, qui n'a précisément pas de signification.

Ainsi, d'après le tableau précédent et dans l'ensemble des régions viticoles d'Europe occidentale, le prix moyen du litre de vin est légèrement inférieur à son coût moyen, dont le calcul est supposé prendre en compte, évidemment, des charges ne se traduisant pas par des dépenses d'exploitation (rémunération de la main-d'œuvre familiale en particulier) donc acceptables dans l'exploitation artisanale. Dès lors, on peut émettre, si l'on attache quelque valeur aux calculs précédents (23), l'une des propositions suivantes (24).

a) Le prix s'établit au niveau des coûts « incompressibles » dans les exploitations les plus défavorisées (*marginales*).

b) La sélection des entreprises qui vendent du vin sur le marché s'effectue à partir du niveau du prix induit par celui de l'offre, confrontée à la demande. Le raisonnement s'applique dans le long terme, car la sélection ne peut s'effectuer que par élimination des entreprises en situation critique, le phénomène n'étant pas réversible.

Dans la première hypothèse dans laquelle on se placera, si le taux d'accroissement de la productivité physique des facteurs n'est pas nettement supérieur à celui de leur rémunération, le niveau des coûts par unité produite ne pourra évoluer que lentement.

Structure atomistique des exploitations et évolution lente des coûts unitaires à la production apparaissent donc comme les caractéristiques des vignobles des vieux pays européens, qui occupent plus de la moitié de la superficie viticole mondiale. Ceux-ci ne pourront, de ce fait, que proposer sur le marché extérieur, des vins à prix relativement élevé, ou des produits résiduels échappant largement aux lois du marché, sauf si certaines régions de l'Europe de l'Ouest se spécialisent dans la production de vin de masse, à bas prix. Mais une telle évolution ne peut s'effectuer que moyennant une baisse des prix susceptible d'entraîner une action favorable de la demande extérieure, dans l'hypothèse d'une élasticité-prix de cette demande relativement

importante. Cette évolution impliquerait, dans certaines régions, des mutations assez rapides dans les structures, et, corrélativement, une baisse des coûts assez forte pour que les vins produits puissent concurrencer sur le marché extérieur ceux des pays néo-viticoles et des pays de l'Est, moins tributaires de l'histoire dans l'accomplissement de leur mutation structurelle. En tout état de cause, une telle évolution peut, dans les pays à façade méditerranéenne, consacrer la différenciation de deux types de produits que nous avons déjà distingués : vins de *masse*, et vins de *qualité*. La différenciation entre ces deux catégories de vins serait perceptible, comme nous l'avons vu plus haut, dans la technologie de leur production, leur prix de revient, la classe sociale de leurs plus importants consommateurs, la concurrence interne et externe d'autres produits ou de vins d'autres pays, probablement très âpre pour les vins de masse.

L'essor de ces vins exigerait, en outre, une évolution rapide du commerce international, dont l'étude qui suit nous permettra de mieux apprécier les possibilités.

Inertie des échanges internationaux

Le tableau 3 montre l'évolution des quantités faisant l'objet d'échanges internationaux et celle de la demande globale des vins.

L'examen de ce tableau doit être précédé de deux remarques :

1° L'accroissement des volumes des vins soumis au commerce international entre 1969 et 1970 est en grande partie dû à l'accroissement des importations de la France (+ 4 003 653 hl) du fait de la conjoncture défavorable dans ce pays : on ne peut donc enregistrer l'augmentation, cette année-là, du volume du commerce extérieur comme un indice de progression durable.

2° Dans les statistiques relatives aux vins importés figurent les résultats des échanges entre les pays de la CEE. Or, ces échanges qui concernent 60 à 70 p. 100 (25) des exportations totales des pays en cause (soit un volume de 4 à



TABLEAU 3
Demande de vin

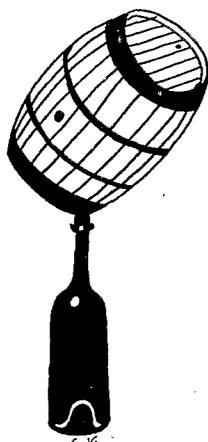
| Années ou périodes | Demande globale | Volume soumis au commerce extérieur | % de volume soumis au commerce extérieur |
|--------------------|-----------------|-------------------------------------|--|
| 1963-65 | 227 103 | 25 982 | 11,40 |
| 1966 | 229 387 | 28 275 | 12,30 |
| 1967 | 224 158 | 24 215 | 10,80 |
| 1968 | 232 586 | 26 759 | 11,50 |
| 1969 | 261 038 | 31 907 | 12,20 |
| 1970 | 261 331 | 37 198 | 14,30 |

Unités : milliers d'hl.
Source : Bulletin de l'O.I.V.

(23) Nous ne prétendons pas que les séries utilisées constituent un ensemble de mesures très précises, même de moyennes régionales. Mais nous relevons le fait que, dans la quasi-totalité des régions, le coût moyen à l'ha dépasse le revenu moyen à l'ha. Sauf dans le cas où les valeurs des coûts auraient été estimées partout directement sans enquête préalable et dans l'hypothèse de leur supériorité sur les revenus (c'est-à-dire en prenant pour hypothèse ce qui constitue notre conclusion) on peut considérer cette conclusion comme plausible.

(24) On pourrait faire remarquer qu'il s'agit là d'un raisonnement de longue période, étayé par un calcul de courte période. Mais dans ce calcul, l'espace devrait pouvoir être considéré comme un substitut du temps, en raison du décalage existant dans les développements régionaux et le degré d'évolution « des différentes viticultures » d'Europe.

(25) Voir DUBOS (J). — *Orientation du marché viticole et possibilité de la viticulture française*. Revue Purpan, juillet-septembre, p. 98.



4,5 millions d'hectolitres) doivent être actuellement considérés comme des échanges internes, le Marché Commun vinicole étant une réalité depuis juin 1970 (26).

Les remarques précédentes contribuent à étayer la conclusion essentielle qui se dégage de la lecture du tableau 3 : *la part des échanges internationaux dans le commerce des vins est faible et ne paraît pas tendanciellement croissante*. Tout au plus peut-on noter un certain parallélisme entre la chronique du volume du commerce extérieur et celle de la demande et droits de douane à l'importation globale de vins, liée, quant à elle, assez étroitement à la production mondiale. Cette constatation nous autorise à supposer que le marché mondial joue un rôle d'exutoire pour une part des surplus de production vinicole qui apparaissent en année de récolte pléthorique.

En définitive, il apparaît que *le vin ne figure pas parmi les grandes matières premières faisant l'objet d'échanges importants au niveau mondial* — telles que le café, le blé, le sucre ou le coton — en raison de la nature même de ce produit et des habitudes de ses consommateurs. Même le Portugal, pays vinicole, à vocation exportatrice, consomme environ 80 p. 100 de sa production (27). Seuls dans le monde, et par le fait d'un héritage historique, les pays du Maghreb exportent plus de vin qu'ils n'en consomment. Leurs difficultés constituent un argument supplémentaire à l'appui de notre hypothèse : en Algérie, le tarissement de la demande française, à laquelle ne se substituent que partiellement les achats soviétiques (5 millions d'hectolitres par an) impose une reconversion d'une part du vignoble, à laquelle procède aussi le Maroc. Est-ce là la preuve qu'un pays ne peut organiser sa production de vin dans le cadre d'une politique fondée sur l'exportation d'une grande partie de sa récolte ? Cela paraît d'autant plus plausible que l'on constate que le commerce extérieur des vins porte, pour une large part, sur les vins de qualité à prix élevés (28),

lié qu'il est, en Europe notamment, à une longue tradition vigneronne caractérisant les pays à la fois producteurs et consommateurs.

Evidemment, certains pays neufs tentent, grâce à des importations de matériel végétal, de techniques et de spécialistes, de reconstituer les usages des pays vignerons producteurs, mais cette attitude semble répondre plus à un souci de maintien ou d'accroissement de leur taux d'autoapprovisionnement en présence d'une demande croissante qu'à une velléité de conquête de marchés extérieurs. Les exportateurs de ces pays devraient d'ailleurs compter avec une certaine stabilité des circuits d'exportations constatée notamment dans le domaine des vins de qualité. Elle peut être attribuée à la sensibilisation du consommateur externe, à la différenciation qualitative de vins personnalisés, et à la politique douanière et fiscale (29) de la plupart des pays acheteurs de vins.

On peut différencier ces marchés du point de vue des pays exportateurs et de celui des pays importateurs.

1) Les pays possédant une tradition de qualité et ayant forgé une réglementation qui la protège à l'intérieur et si possible au delà de leurs frontières exportent une proportion importante de vins de qualité, généralement chers.

Le tableau 4 montre, pour 1968, la position des vins français dans les pays développés clients de la France.

La lecture de ce tableau permet de constater que la France, qui fournit à ces pays une part notable de leurs importations, leur vend essentiellement des vins de qualité. De plus, les prix des vins de qualité français sont environ (sauf pour les Etats-Unis) deux fois supérieurs aux prix moyens des vins importés par ces pays, ces derniers prix étant voisins de ceux des vins courants français. Cela permet d'étayer l'hypothèse selon laquelle, à côté des vins AOC français, les pays en cause achètent une importante quantité de vins bon marché à d'autres pays.

(26) Ainsi, les pourcentages figurant dans la dernière colonne du tableau 3 devraient être minorés de 1 p. 100 environ.

(27) En 1968, le Portugal récolte 11,944 millions d'hl et exporte 2,913 millions d'hl de vin.

(28) En 1970, par exemple, la France exporte 1 956 464 hl de vins fins pour une valeur de 1 215 383 F et 1 018 969 hl de vins de table pour une valeur de 153 005 F.

Les vins fins entrent pour 2/3 en volume et 90 p. 100 en valeur dans les exportations vinicoles françaises de l'année dernière.

(29) Parmi les entraves supportées par les vins d'origine étrangère à l'entrée dans un pays, on peut citer les droits de douane, les taxes, les contingentements, parfois aussi l'existence d'un monopsonne (monopole d'achat des vins étrangers) et des exigences réglementaires diverses.

TABLEAU 4

Statistiques relatives aux importations de pays importants clients de la France en 1968

| Pays | Proportion de vins français dans les importations du pays (en volume) | Proportion de vins à A.O.C. dans les exportations françaises | | Prix moyens (francs/hl) | | |
|---------------------------|---|--|-----------|---|--------------------|-----------------------------------|
| | | en volume | en valeur | des vins français exportés vers le pays | | des vins importés par le pays (*) |
| | | | | vins courants | vins à appellation | |
| Grande-Bretagne | 22,4% | 53,5% | 80,1% | 175 | 612 | 288,5 |
| Suisse | 17,2% | 91,3% | 96,7% | 115 | 328 | 123,1 |
| U.S.A. | 25,9% | 91,4% | 97,0% | 263 | 799 | 542,1 |
| Canada | 24,2% | 87,8% | 92,3% | 400 | 666 | 396,1 |

(*) Les prix sont obtenus à partir des valeurs FOB pour les USA et le Canada, des valeurs CAF pour la Suisse et la Grande-Bretagne. D'après les sources statistiques du CNCE et l'Annuaire du Commerce de la FAO.

Si l'on considère les exportations de vin de la France comme représentatives de celles des pays attachés à la qualité des vins et à coût de production élevés, on peut distinguer deux marchés sur lesquels les pays relativement riches et à production nulle ou déficitaire peuvent s'approvisionner : un marché de vins de qualité, chers, offerts par les pays dans lesquels les coûts sont élevés, et un marché de vins à bas prix, qui paraît être indépendant du précédent. Si l'on considère que la plupart des régions viticoles de la CEE connaissent des coûts de production élevés, on peut penser que leur vocation exportatrice ne peut provenir que de la production de vins d'exportation dont la qualité peut être rémunérée. Seul, un très gros effort de productivité pourrait permettre à ses viticulteurs de produire à prix compétitifs des vins de consommation courante.

Après avoir différencié deux groupes de pays exportateurs, pouvons-nous rechercher des différences entre pays importateurs ?

2) Le tableau 5 a été élaboré pour un certain nombre de pays dans lesquels la demande est satisfaite en totalité ou en très grande partie par les importations — à l'exception des U.S.A., pays gros importateurs.

Nous avons choisi les pays en fonction des critères suivants :

a) Pays dont les habitants n'appartiennent pas en quasi-totalité à des groupes dont les traditions ou la religion s'opposent à la consommation de vin.

b) Pays dont le volume d'importations est notable et le courant commercial régulier.

c) Pays permettant de constituer un échantillonnage dans les régions pratiquement non productrices (ou notablement importatrices dans le cas des U.S.A.

Nous avons, pour chacun des pays (30), calculé pour la période 1958-1969 un taux de croissance des importations, dans l'hypothèse d'une croissance exponentielle de celles-ci (31), ainsi que le prix moyen des vins importés et la consommation par tête en 1968. Nous avons, de plus, obtenu, pour 1965, le Produit Intérieur Brut par tête dans chaque pays.

L'examen de ce tableau et les calculs effectués à partir des séries suggèrent un certain nombre de remarques, que nous nous efforçons de classer :

a) La consommation par tête est faible dans tous les pays, comparée à celle des pays producteurs de vin même déficitaires (15 l pour l'Allemagne, 120 l pour l'Italie).

b) Le taux de croissance des importations est élevé pour les pays développés ou les pays en relation commerciale très étroite avec des pays développés. Nous avons calculé le coefficient de corrélation linéaire entre le taux de croissance et le Produit Intérieur Brut par habitant. Ce coefficient estimé à 0,348 est significatif au seuil de 0,20 (32). Il n'est pas majoré lorsqu'on le calcule en éliminant les fluctuations des prix (coefficient



TABLEAU 5

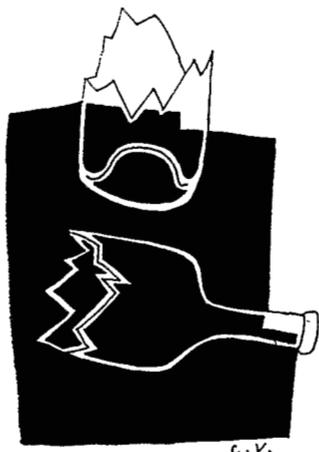
Statistiques relatives aux principaux pays importateurs de vin (pays de l'Est européen exceptés) (*)

| Pays | Consommation (litres) par tête en 1968 | Prix moyen du vin importé en 1968 (dollars par hl) | Produit intérieur brut par habitant en 1966 (dollars) | Taux de croissance des importations % |
|------------------------------------|--|--|---|---------------------------------------|
| Europe | | | | |
| Pays-Bas | 4,1 | 43,90 | 1 559 | 16,9 |
| Danemark | 3,9 | 45,29 | 2 103 | 5,9 |
| Suède | 5,3 | 31,75 | 2 493 | 7,7 |
| Amér. du Nord | | | | |
| Canada | 2,3 | 73,12 | 2 465 | 9,5 |
| U.S.A. | 3,9 | 113,71 | 3 558 | 8,6 |
| Asie | | | | |
| Japon | 0,01 | 113,21 | 861 | 12,2 |
| Inde | 0,003 | 86,00 | 99 | - 1,6 |
| Laos | 0,05 | 175,55 | 110 | - 9,6 |
| Thaïlande | 0,06 | 169,41 | 126 | 4,9 |
| Pays Africains et Malgaches | | | | |
| Côte d'Ivoire | 8,5 | 13,22 | 254 | 8,7 |
| Madagascar | 2,5 | 16,36 | 110 | - 6,4 |
| Cameroun | 3,0 | 12,94 | 117 | - 2,4 |

(*) Sources utilisées dans les calculs : Bulletin de l'O.I.V. Annuaires du Commerce (FAO) Annuaires de l'INSEE. BAIROCH (P.) Diagnostic économique du Tiers-Monde 1900-1968.

(30) En 1968, les Pays-Bas pouvaient être encore considérés comme un ensemble économique clos, le Marché Commun vinicole n'étant réalisé qu'en juin 1970.

(31) Il est difficile de vérifier matériellement que l'hypothèse d'une croissance exponentielle est plus plausible que celle d'une croissance linéaire. Nous avons proposé cette hypothèse en raison de la facilité d'interprétation et de comparaison immédiate des taux de croissance de la possibilité, leur utilisation dans les calculs. Ajoutons que, si le taux de croissance r est faible, l'expression exponentielle $y = y_0(1+r)^t$ peut être assimilée à l'expression linéaire $y = y_0(1+rt)$, $1+rt$ étant la partie principale du développement limité de $(1+r)^t$.



de corrélation partielle : 0,347). On peut donc supposer qu'il existe une élasticité-revenu de coefficient positif entre consommation et produit intérieur brut par tête. Cependant, un tel coefficient ne pourrait être appréhendé que par pays ou par région, si l'on disposait de séries des produits nationaux bruts assez longues et de bonne qualité, ce qui n'est pas le cas.

c) La consommation par tête, déjà très faible, tend à décroître dans certains pays d'Asie (Inde, Laos), d'Afrique (Cameroun) et à Madagascar, ce qui est peut-être en rapport avec la mutation des liens entre ces pays et leurs anciennes métropoles.

d) Le prix moyens des vins importés (CAF sauf pour les pays d'Amérique) est, dans l'ensemble, sans rapport avec le Produit Intérieur Brut (coefficient de corrélation : - 0,08) et indépendant du taux de croissance (coefficient de corrélation : - 0,03). On constate, cependant que, pour les sous-groupes des pays d'Europe et d'Amérique, les prix des vins importés sont relativement élevés (compte tenu de la proximité des zones grosses productrices pour les pays d'Europe), alors que, dans les pays africains et malgache, ils sont faibles, comme le Produit Intérieur Brut : les pays riches d'Europe et d'Amérique importent donc des vins chers, et les pays pauvres d'Afrique, des vins bon marché en quantité souvent décroissante.

Les pays d'Asie occupent une position particulière, étant donné leur éloignement de la plupart des pays producteurs. La faiblesse de la consommation par tête, et l'indépendance entre le prix et la richesse du pays (P.I.B.) conduisent à l'hypothèse selon laquelle la consommation de vin, dans ces pays est réservée à certaines catégories sociales qui l'absorbent en petite quantité et le payent à un prix assez élevé.

Conclusion partielle sur les caractères du marché vinicole

Nous pouvons émettre les propositions suivantes, qui vont dans le sens d'une différenciation du marché international laissant la part la plus enviable aux vins chers :

a) *Les marchés des pays non producteurs ou déficitaires* de l'Europe de l'Ouest sont ouverts aux vins chers, mais ces pays, malgré un taux de croissance important de leur consommation, offrent, du fait de leur chiffre de population, des possibilités limitées (33).

b) *Les marchés d'Amérique — et d'Amérique du Nord en particulier* — sont ouverts à des vins chers, de qualité, et aussi à des vins courants, mais les pays importateurs de ce continent cherchent à accroître leur production (de même que les pays du continent austral), voire leurs exportations.

c) *Les marchés des pays d'Afrique non musulmans* sont ouverts aux vins bon marché, mais il paraît douteux que les taux de croissance de leur consommation permettent de nourrir de grands espoirs sur leur aptitude à consommer une quantité fortement croissante de vin ;

les débouchés pour les vins de masse sont donc probablement limités, dans ces pays.

d) *Les marchés d'Asie* s'adressent à une demande limitée au niveau de certaines classes sociales, et ce vaste continent n'offre, de ce fait, que peu de possibilités, dans un avenir prévisible. Ajoutons que les pays socialistes s'acheminent rapidement — semble-t-il — vers l'auto-suffisance, voire même la surproduction.

Ce rapide schéma va nous aider à découvrir les conséquences possibles ou probables de l'évolution actuelle de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale.

L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE ET SES CONSÉQUENCES

Nous étudierons ici, par groupe de pays, l'évolution de la demande, puis celle de la production de vins, dans l'hypothèse — qui paraît se vérifier dans les groupes de pays les plus importants — d'une croissance exponentielle (34). Cette hypothèse offre l'avantage de permettre des comparaisons de taux de croissance.

Nous déterminerons la position tendancielle de l'offre et de la demande en 1980, dans l'hypothèse d'un maintien des taux de croissance annuels à leur niveau de la période de référence, faute de pouvoir procéder à une analyse causale que l'imprécision et la rareté des statistiques dans le monde interdisent de tenter.

Les séries utilisées concernant la période 1950-1970 pour la production, 1955-1970 pour la consommation. Les lacunes statistiques relatives à certains pays ont pu être comblées par l'utilisation de certaines sources particulières ou par des interpolations linéaires. Nous n'avons évidemment pas pu estimer le degré de crédit que l'on peut donner à la qualité de l'information dans chacune des séries utilisées, mais les modèles que nous élaborons paraissent, en raison des précautions que nous prenons, avoir une bonne valeur indicative.

Les prévisions pour 1980 pourront être élaborées, compte tenu des hypothèses qui découlent de nos développements précédents, et que nous résumons :

a) Le commerce des vins continuera à s'effectuer, pour la plus grande part, à l'intérieur des pays producteurs ou tout au moins à l'intérieur des communautés ou des ensembles de pays liés par des rapports privilégiés (ex : préférence communautaire inscrite dans le Traité de Rome).

b) Les importations effectuées par les pays déficitaires qui ne pourront satisfaire leur demande par des achats auprès de partenaires inclus dans le même ensemble économique qu'eux, s'effectuera auprès des pays excédentaires voisins, sauf en ce qui concerne les « grands vins ».

c) Les vins de qualité faisant l'objet de réglementations nationales contraignantes pour les producteurs (Exemple : Appellations d'Origine Contrôlées) sont

(32) Nous avons essayé de calculer le coefficient de corrélation linéaire entre taux de croissance des importations et P.I.B. en excluant les pays francophones, que leurs liens avec leur ancienne métropole peut influencer dans leur comportement de consommateurs de vins. Le coefficient de corrélation partielle entre ces deux variables à prix constant est de 0,247 seulement, et n'est pas significatif.

(33) D'après le tableau précédent, la consommation suédoise pourrait doubler en 10 ans, ce qui constituerait un débouché pour 250 000 hl de vins, c'est-à-dire, au taux de croissance actuel de cette production, 1 à 2 p. 100 de l'accroissement de la production de la CEE pendant une décennie.

(34) Une croissance exponentielle à taux constant et petit peut être assimilée à une croissance linéaire (cf. 29).

BOULET (D.) et LAPORTE (J. P.) dans leur étude (op. cit.) adoptent l'hypothèse de croissances linéaires.

susceptibles d'être exportés vers les pays à niveau de vie élevé et d'intéresser certaines classes sociales aisées dans des pays pauvres.

Nous diviserons notre étude en deux parties :

— Etude rétrospective et prévisionnelle de la production et de la consommation.

— Conséquence de l'évolution prévisionnelle sur le marché vinicole de 1980.

Étude rétrospective et prévisionnelle de la production et de la consommation.

Nous examinerons, pour chaque région ou groupe de pays retenu dans notre découpage, la valeur des taux de croissance de la consommation et de la production, et la valeur de leurs intervalles de confiance. Nous aborderons ensuite la prévision de production et de demande pour 1980 — estimation *ponctuelle* et prévision *par intervalle de confiance* — compte tenu des aléas attachés à l'information de base. Cette prévision s'effectuera dans l'hypothèse du prolongement jusqu'en 1980 des tendances que nous avons dégagées dans nos modèles historico-statistiques.

La consommation de vins

Nous nous intéressons, ici, à la seule consommation de vin « en l'état », à l'exclusion de la demande émanant des industries de transformation. Nous avons considéré l'évolution de la demande globale, sans la décomposer en fonction de l'orientation de la demande par tête et de celle de la population, dans les ensembles retenus. En effet, l'évolution de la demande par tête paraît être, dans la plupart des cas, moins précisément connue que celle de la demande globale.

Nous étudierons successivement les fonctions cinématiques représentant les tendances, et les prévisions pour 1980.

L'identification d'une tendance exponentielle à taux de croissance r constant

$$y_t^* = y_0 (1 + r)^t$$

est réalisée lorsque l'on connaît y_0 , position de la tendance à l'époque de base choisie, et r , valeur du taux de croissance. Le tableau 6 donne ces résultats pour les ensembles ou groupes de pays retenus.

L'examen de ce tableau révèle la faiblesse du taux de croissance de la consommation dans la CEE « élargie » et plus généralement dans l'ensemble des groupes des pays à façade méditerranéenne, exception faite pour les pays du COMECON, qui paraissent, si l'on peut accorder du crédit à leurs statistiques, détenir le record de la croissance.

Le tableau 7 montre les prévisions de consommation, et leurs intervalles de confiance, compte tenu de la « variabilité » des estimations des tendances (35) et dans l'hypothèse d'une « prolongation » de celles-ci.

La comparaison entre les valeurs prévisionnelles et celles de la tendance en 1960 permettent d'estimer la progres-

TABLEAU 6
Consommation de vins « en l'état ».
Valeur de la tendance à l'époque de base et taux de croissance par groupes de pays

| Communautés ou groupes de pays | Valeur de la tendance en 1960 (mil. d'hl) | Taux de croissance annuelle en % | | |
|--|---|----------------------------------|--|-------|
| | | Estimation | Intervalle de confiance (Probabilité 0,95) | |
| Communauté Économique Européenne | 122 240 | 0,8 | 0,4 | 1,1 |
| Péninsule ibérique | 25 240 | 1,1 | - 0,3 | 2,5 |
| Pays à économie centralisée | 16 706 | 8,4 | 4,05 | 12,9 |
| Pays de la Méditerranée Orientale | 8 084 | 1,2 | 0,2 | 2,3 |
| Afrique { avant 62 | 1 916 | 1,7 | 0,8 | 2,5 |
| du Nord { après 62 | 1 650 | - 7,9 | - 19,1 | + 4,7 |
| Pays de l'Europe centrale et scandinave hors CEE | 3 581 | 5,15 | 3,7 | 6,6 |
| Amérique latine | 23 141 | 2,05 | 1,3 | 2,7 |
| Pays anglophones développés | 7 505 | 4,5 | 4,3 | 4,75 |
| Pays non producteurs | 782 | 6,3 | 4,1 | 8,6 |

TABLEAU 7
Prévisions de consommation de vin « en l'état » en 1980 (milliers d'hl)

| Communautés ou groupes de pays | Estimation prévisionnelle | Intervalle de confiance de la prévision (Probabilité 0,70) | |
|--|---------------------------|--|---------|
| | | | |
| Communauté Économique Européenne | 143 090 | 134 400 | 152 310 |
| Péninsule Ibérique | 28 687 | 25 420 | 32 374 |
| Pays à économie centralisée | 77 254 | 58 453 | 102 100 |
| Pays de la Méditerranée Orientale | 10 310 | 9 380 | 11 333 |
| Afrique du Nord (cf. modèle postérieur à 1962) | 331 | 132 | 753 |
| Pays de l'Europe centrale et Scandinave hors CEE | 9 769 | 8 625 | 11 063 |
| Amérique latine | 34 706 | 33 163 | 36 320 |
| Pays anglophones développés | 18 560 | 18 300 | 18 824 |
| Pays non producteurs | 2 674 | 2 181 | 3 280 |

sion de la consommation en 20 ans. Celle-ci est notable dans la CEE — même en considérant la limite inférieure de l'intervalle de confiance — faible et même douteuse dans la péninsule ibérique, assez faible dans les pays de la Méditerranée orientale. Elle devrait être très importante dans les pays du COMECON (mais on peut mesurer l'imprécision de la prévision concernant ces pays) et en Amérique latine, tripler dans les pays d'Europe Centrale et Scandinave et les pays non producteurs, largement doubler dans les pays anglophones développés. *La disparité dans la croissance des consommations pourrait être de nature à consommer les échanges et à remettre en cause l'importance relative des groupes de pays viticoles, si l'évolution de leur production ne suivait pas celle de leur consommation.*

(35) Soit la tendance $y_t^* = y_0 (1+r)^t$ que l'on peut transformer en $u_t = u_0 + bt$ en posant $u = \log y$, $u_0 = \log y_0$ et $b = \log (1+r)$. Si R le coefficient de relation entre u et t , f la v.a.N désigne le nombre d'années d'observations, leur moyenne des temps, θ l'année pour laquelle on veut réaliser la prévision, l'écart type de u_θ est donné par la relation :

$$s[u_\theta] = s[u] \sqrt{\frac{N-1}{N-2} (1 + R^2) \left(\frac{1}{N} + \frac{(t-\bar{t})^2}{\sum (t-\bar{t})^2} \right)}$$

Ce calcul permet celui de l'intervalle de confiance pour u donc pour la tendance u_0^+ . Cf. DUBOS (J.). — *Liaisons stochastiques en économie*, Dunod, Paris, 1971, chap. 6.

TABLEAU 8

Production de vins
Valeur de la tendance à l'époque de base et taux de croissance
par groupe de pays

| Communautés ou groupes de pays | Valeur de la tendance en 1960 | Taux de croissance annuelle en % | | |
|---|-------------------------------|----------------------------------|--|-------|
| | | Estimation | Intervalle de confiance (Probabilité 0,95) | |
| Communauté Économique Européenne | 119 620 | 1,8 | 0,95 | 2,7 |
| Péninsule ibérique | 31 947 | 2,0 | 0,85 | 3,1 |
| Pays à économie centralisée | 18 410 | 8,3 | 6,6 | 10,1 |
| Pays de la Méditerranée Orientale | 10 385 | 2,1 | 1,4 | 2,9 |
| Afrique du Nord | 20 290 | - 2,8 | - 1,1 | - 5,0 |
| Pays d'Europe centrale et scandinave hors CEE | 2 118 | 4,5 | 2,0 | 7,1 |
| Amérique latine | 21 832 | 2,25 | 0,8 | 3,7 |
| Pays anglophones développés | 11 023 | 3,3 | 2,2 | 4,4 |

TABLEAU 9

Prévisions de production vinicole globale en 1980
(milliers d'hl)

| Communautés ou groupes de pays | Estimation prévisionnelle pour 1980 | Intervalle de confiance de la prévision (Probabilité 0,70) | |
|--|-------------------------------------|--|---------|
| | | | |
| Communauté Économique Européenne | 171 940 | 156 600 | 188 700 |
| Péninsule ibérique | 44 273 | 42 004 | 53 205 |
| Pays européens à économie centralisée | 79 554 | 60 423 | 104 740 |
| Pays de la Méditerranée Orientale | 15 846 | 14 663 | 17 128 |
| Afrique du Nord | 11 420 | 9 943 | 13 735 |
| Pays de l'Europe centrale et scandinave hors CEE | 5 132 | 3 947 | 6 674 |
| Amérique latine | 34 017 | 29 295 | 39 500 |
| Pays anglophones développés | 21 120 | 18 900 | 23 600 |

TABLEAU 10

Prévisions pour 1980 d'excédents de l'offre sur la consommation de vin
« en l'état » interne aux communautés ou groupes de pays (milliers d'hl)

| Communautés ou groupes de pays | Valeur estimative de l'excédent | Intervalle de confiance (probabilité 0,95) | |
|--|---------------------------------|--|---------|
| | | | |
| Communauté Économique Européenne | 29 850 | 4 290 | 54 300 |
| Péninsule ibérique | 18 586 | 9 630 | 27 785 |
| Pays à économie centralisée | 2 300 | - 41 677 | 46 287 |
| Pays de la Méditerranée Orientale | 5 536 | 3 330 | 7 748 |
| Afrique du Nord | 11 08 | 9 190 | 13 603 |
| Pays de l'Europe centrale et scandinave hors CEE | - 4 636 | - 7 116 | - 1 951 |
| Amérique latine | - 689 | - 7 025 | 6 337 |
| Pays anglophones développés | 2 560 | 76 | 5 300 |
| Pays non producteurs | 2 674 | 1 747 | 4 094 |

Les production vinicoles

Nous examinerons, pour la production, les tableaux homologues de ceux que nous avons présentés dans l'étude de la consommation : ceux qui concernent les tendances d'abord et les précisions ensuite.

Le tableau 8 donne les éléments permettant d'identifier les tendances des productions.

On constate que la croissance de la production est significativement plus forte que celle de la consommation dans la CEE et en Afrique du Nord. Dans l'ensemble des autres groupes de pays, on note un certain parallélisme entre consommation et production, hormis dans les pays anglophones développés, dans lesquels la production a peine à suivre la consommation. Quel va être le résultat de cette évolution sur la prévision de la production en 1980 ?

Le tableau 9 montre les précisions de la production vinicole globale en 1980. Il s'agit des prévisions des valeurs des tendances et des intervalles de confiance de ces valeurs et non des valeurs possibles des productions et de consommations en 1980. Seule nous intéresse, en effet, au regard de l'objet de notre étude, la comparaison entre une capacité de consommation et un potentiel de production, plus intéressante que celle que l'on pourrait faire entre des résultats relatifs à une année donnée, affectés par des aléas conjoncturels. On peut également lire dans le tableau 9, outre les prévisions, les intervalles dans lesquels elles auraient environ 2 chances sur 3 de se trouver.

On peut estimer par comparaison avec les valeurs de la tendance en 1960, l'évolution du potentiel productif en 20 ans, dans l'hypothèse de la constance des taux de croissance des tendances exponentielles. La production de la CEE et celle des pays européens à économie centralisée devraient croître — en valeur — de plusieurs dizaines de millions d'hl. Les pays anglophones développés, la péninsule ibérique et l'Amérique latine devraient accroître leur production de plus de 10 millions d'hl chacun, alors que le potentiel productif du Maghreb devrait diminuer pratiquement de moitié.

Quelle serait la situation du marché mondial en 1980 si ces prévisions se réalisaient ?

Conséquences de l'évolution prévisionnelle sur le marché vinicole de 1980.

Calcul des excédents

Dans le tableau 10, nous proposons l'estimation de la valeur tendancielle des excédents de la production sur la demande (36) et d'un intervalle de confiance à l'intérieur duquel se situera probablement la tendance — avec une probabilité voisine de 0,95 (37). Ces excédents peuvent s'ils sont positifs, être destinés à la distillation et aux usages industriels, ou faire l'objet d'exportations

nettes. Comme ils constituent des excédents potentiels, on ne devrait pas pouvoir les utiliser à des fins de nature conjoncturelle : stockage, distillation, exportations occasionnelles, dans le cadre d'une régulation de court terme du marché.

Si les excédents sont négatifs, ils correspondent à un besoin d'importations nettes.

Conséquences possibles sur la politique viti-vinicole mondiale

Montrons ces conséquences pour chacun des groupes de pays du Bassin méditerranéen.

Communauté Économique Européenne

D'après les estimations des derniers bilans de la CEE, on peut évaluer à 14 millions d'hl la moyenne annuelle des volumes affectés à la transformation et à 2 millions d'hl les pertes à la production et au commerce. Ce volume pourrait, en 1980, s'être accru du fait de la généralisation des prestations d'alcool vinique et de l'accroissement des volumes de vin distillés pour la production d'eau de vie de vins. Mais il semble qu'un « plafond » de 20 millions d'hl, ne puisse pas être dépassé pour les utilisations industrielles et les pertes « au niveau européen ».

Dans l'hypothèse où l'estimation pour 1980 serait proche de la réalité, les volumes de vins de la CEE destinés à l'exportation devraient quintupler en 10 ans pour atteindre une valeur de 10 millions d'hl en 1980, si les volumes importés ne s'accroissaient pas. Dans le cas contraire, les exportations nettes devraient atteindre un volume de 10 millions d'hl.

On peut, ici, envisager plusieurs hypothèses :

Hypothèse 1 : Politique conforme à l'esprit du Traité de Rome.

Le taux de croissance actuel se maintiendrait sur un marché européen « relativement clos », du fait de réserves de productivité du vignoble et du maintien du rythme des plantations (en Italie en particulier).

a) Des vins de qualité (AOC, VDQS) que pourraient absorber les pays européens voisins de la CEE et, dans une moindre mesure, les pays d'Amérique du Nord et d'Océanie, malgré la concurrence des vins d'Espagne et du Portugal.

b) Des vins de table de bonne qualité, qui pourraient satisfaire la demande (faible) des pays précédents et des pays non producteurs. Il semble que les perspectives soient limitées, dans ce domaine, surtout du fait des prix de revient de ces vins très supérieurs à ceux des vins de la péninsule ibérique et des pays de la Méditerranée Orientale (actuellement du moins).

Hypothèse 2 : Politique malthusienne et recherche de la qualité.

La limitation des plantations, voire la

réduction de leurs surfaces, accompagnée d'une limitation des rendements corrélative à une poursuite de l'effort en faveur de la qualité des vins, amènerait les prévisions d'excédents au-dessous des valeurs précédentes. Dans ce cas, il paraîtrait possible que les pays riches d'Europe Centrale et Scandinave et d'Amérique du Nord — voire les pays européens à économie décentralisée — autorisent un courant d'exportations suffisant pour absorber la production non consommée des vins de qualité, et optimiser la valeur globale des exportations de la CEE, malgré la concurrence des autres pays européens.

Hypothèse 3 : Politique libérale des échanges :

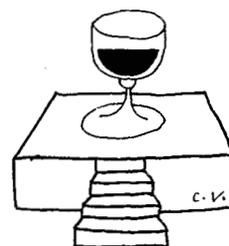
L'expansion du vignoble dans une Europe proche du libre-échange conduirait, dans le court terme, à intensifier les échanges de la CEE avec les pays excédentaires (importations du Maghreb et de la péninsule ibérique et des pays de Méditerranée orientale) et déficitaires (exportations vers l'Europe centrale, la Scandinavie et certains pays d'Afrique et d'Asie) ou consommateurs de vins fins (Amérique du Nord). Dans ce cas, devraient s'établir, à terme, des complémentarités au niveau du Bassin Méditerranéen, en fonction des coûts de production comparés et des aptitudes régionales à la production de types de vins. Il se pourrait alors, — sauf au cas d'un gain de productivité très notable dans la CEE — que les pays méditerranéens non « communautaires », aux prix de revient généralement bas, produisent une grande part des « vins de masse », la CEE affirmant sa vocation de productrice de vins de grand cru ou de vins de qualité moyenne, grâce à son matériel végétal et à sa technicité. Dans ce cas, à terme, la localisation du vignoble dans la CEE pourrait être remise en cause.

On notera que les raisonnements précédents s'appuient sur la prévision « moyenne » proposée. L'hypothèse 3 devrait être reconsidérée dans le cas où l'excédent de la production sur la consommation de « bouche » serait égal au minimum, la CEE devenant alors déficitaire, alors que les conséquences de l'obtention de l'excédent maximum seraient difficiles à pallier dans les hypothèses 1 et 3. Toutes les situations intermédiaires apparaissent évidemment plausibles.

Péninsule ibérique

L'excédent de production de l'Espagne et du Portugal devrait s'accroître notablement, et dépasser largement le niveau actuel des utilisations industrielles et des exportations de ces deux pays (6 à 7 millions d'hl). L'Espagne, qui offre actuellement des vins « au cours mondial » et le Portugal, qui distille des excédents chroniques devraient alors reconsidérer leurs politiques, notamment dans les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Maintien du prix de référence communautaire sans accord préférentiel.



(36) L'estimation de l'espérance mathématique des excédents est réalisée par la différence entre les valeurs tendancielle de la consommation et de la production, valeurs estimatives des espérances mathématiques de la consommation et de la production.

(37) Le calcul de l'intervalle de confiance des excédents se réalise de la manière suivante :

Soit y_0 et y_1 les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance (au coefficient 0,70) de la consommation prévue pour 1980, z_0 et z_1 les limites homologues pour la production, e l'excédent en 1980. On peut écrire :

$$\begin{aligned} \text{Prob}(e < z_0 - y_1) &\neq \text{Prob}(z < z_0) \times \text{Prob}(y > y_1) = 0,15 \times 0,15 = 0,0225 \\ &\text{(événements indépendants)} \\ \text{Prob}(e > z_1 - y_0) &\neq \text{Prob}(z > z_1) \times \text{Prob}(y < y_0) = 0,15 \times 0,15 = 0,0225 \\ &\text{(événements indépendants)} \\ \Rightarrow \text{Prob}(z_0 - y_1 \leq e \leq z_1 - y_0) &\neq 1 - (2 \times 0,0225) = 0,955 \end{aligned}$$

Ce calcul ne préjuge pas la forme de la distribution des différences $z - y$ des variables, log-normales par hypothèse.

On pourrait assister alors à la réduction de l'appareil de production, au développement de la politique de qualité et des exportations de vins à prix relativement élevés vers les pays riches d'Europe (hors CEE) et d'Amérique. Dans ce cas, la croissance en volume de la production devrait être nettement ralentie.

Hypothèse 2 : Réalisation d'accords préférentiels avec la CEE.

Dans cette hypothèse, des complémentarités se révéleraient entre l'Europe de l'Ouest et du Sud, en fonction de la productivité des vignobles et de la disparité des coûts de production (qui pourrait tendre à se réduire). Ces considérations n'excluraient pas une surproduction chronique dans toute l'Europe occidentale en cas de non concertation des responsables nationaux des politiques viticoles.

Pays de la Méditerranée Orientale

Sauf dans le cas d'un accroissement substantiel du niveau de vie dans ces pays, il semble qu'il devraient tendre à exporter un volume notable de vins, si leur production maintenait son taux de croissance : dès lors, ils rechercheraient probablement à tirer des avantages nouveaux d'accords — déjà réalisés par certains d'entre eux — avec la CEE, afin de concurrencer les vins « communautaires » en Europe même et en Amérique du Nord.

Pays du Maghreb

Ces pays semblent devoir poursuivre la reconversion de leur vignoble, leur position excédentaire pouvant dépendre des éléments suivants :

- a) Echanges commerciaux avec les pays de l'Est, qui constituent actuellement leur plus important client.
- b) Conclusion des négociations avec la CEE en vue de la réduction de tarifs douaniers préférentiels.
- c) Maintien d'un petit vignoble de qualité aux fins d'exportation vers les pays développés (hors CEE).
- d) Développement de la consommation sur le continent africain et malgache.

Ce développement ne pourrait être lié qu'à la croissance économique et à un changement des comportements des populations autochtones de ces pays.

Pays européens à économie centralisée

On constate que l'imprécision des statistiques permet à peine de dire si, pour 1980, la surproduction est plus probable que le déficit, dans ce groupe de pays. Leur politique actuelle les incite à rechercher une autosuffisance dans le domaine viticole. Celle-ci apparaîtrait, dans le cas où l'estimation moyenne proposée pour 1980 s'avèrerait proche de la réalité et où les utilisations industrielles (par exemple le Cognac soviétique) absorberaient quelques millions d'hectolitres de production.

L'hypothèse la plus plausible, en cas

de non adéquation des ressources aux emplois dans ce pays, est donc la surproduction, qui placerait, au prix d'une dévalorisation des barrières de protection, les pays de l'Est européen en concurrence directe avec la CEE sur les marchés des pays tiers aussi bien qu'à l'intérieur même de l'Europe du Marché Commun.

**

L'étude que nous venons de présenter est imparfaite, et notre description de l'évolution des phénomènes peut être incomplète. Dans l'état actuel de l'appareil statistique de certains pays, nous ne pouvions être ni plus explicite ni plus précis dans notre approche. Si nos modèles ont une valeur indicative, ce que nous croyons, la surproduction tendancielle paraît, au niveau mondial, plus probable que le déficit chronique. Dans ces conditions et étant donné les implantations de l'appareil productif et celle des consommateurs, il se pourrait que se précise la vocation viticole de certaines régions, comme prélude à une remise en cause de l'évolution et de la localisation du vignoble.

Le moment pourrait être venu où les politiques nationales au sein d'ensembles économiques comme la CEE, devraient tendre à une meilleure harmonie entre elles. Mais il importerait de rechercher les moyens d'analyser plus finement que nous n'avons pu le faire les potentialités qualitatives et quantitatives de la production viticole dans des ensembles économiques entre lesquels pourrait s'instaurer une certaine harmonie ou, au contraire, un certain degré de concurrence.

